



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2022 – **AUTRES REGIONS**

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾		130 € 8,00 %
Honoraires d'état des lieux		55 €
Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires TTC par partie (Propriétaire et preneur)
Rédaction d'actes :	6 % ⁽²⁾ Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC)
Honoraires variables de commercialisation :	18 % ⁽²⁾
Honoraires d'état des lieux à la charge en totalité ou en partie au bailleur et/ou au preneur :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2022 – Ile de France

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	6,50 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾		160,50 € 8,50 %
Honoraires d'état des lieux		55 €
Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires TTC
Rédaction d'actes :	6 % ⁽²⁾ Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) par partie (Propriétaire et Preneur)
Honoraires variables de commercialisation :	36 % ⁽²⁾ à la charge du Preneur
Honoraires d'état des lieux à la charge en totalité ou en partie au bailleur et/ou au preneur : - réalisation par un officier ministériel - réalisation par l'agence	Coût de la prestation ou vacation(s) horaire(s) à la charge du Preneur

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

nexity.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2022 – Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	10 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾		160,50 € 8,50 %
Honoraires d'état des lieux		55 €
Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires TTC
Rédaction d'actes :	6 % ⁽²⁾ Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) par partie (Propriétaire et Preneur)
Honoraires variables de commercialisation :	36 % ⁽⁴⁾ à la charge du Preneur
Honoraires d'état des lieux à la charge en totalité ou en partie au bailleur et/ou au preneur : - réalisation par un officier ministériel - réalisation par l'agence	Coût de la prestation ou vacation(s) horaire(s) à la charge du Preneur

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

nexity.fr



HONORAIRES DE GÉRANCE

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2022 en France - Taux de TVA en vigueur : 20 %

GRANDS INVESTISSEURS PRIVÉS

HONORAIRE DE GESTION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
Logements et locaux accessoires			
> Honoraires de gestion courante immeuble entier	Sommes encaissées	6 %	7,2 %
>> Clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Honoraires de gestion courante lots isolés	Sommes encaissées (Avec un minimum de 700€)	8 %	9,6 %
>> Clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	200 €	240 €
> Honoraires occupation personnelle ou non remise en location	Forfait trimestriel	100 €	120 €
HONORAIRE DE LOCATION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
Locaux d'habitation entrant dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989			
> Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location	Loyer annuel HC / HT à la charge du propriétaire	7 %	8,4 %
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre propriétaire et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC/m ² Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/m ² Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m ²	
> Etat des lieux habitation vide	Surface habitable pour l'entrée à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire (Loi ALUR)	5 € / m ²	6 € / m ²
Locaux d'habitation n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989			
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat	A la charge du locataire	1 mois de loyer	
> Honoraires de location	A la charge du propriétaire	1 mois de loyer	
> Etat des lieux habitation vide	Surface habitable pour l'entrée à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire	5 € / m ²	6 € / m ²
Bail commercial ou Professionnel			
> Honoraires de location baux précaires	Loyer triennal HC / HT à la charge du locataire	10 %	12 %
> Honoraires de location des baux 3 / 6 / 9 ans	A la charge de la locataire	800 €	960 €
HONORAIRE ET PRESTATIONS ANNEXES	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
Honoraires de rédaction d'actes			
> Bail habitation (Renouvellement – Avenant)	Conformément à loi ALUR à partager par moitié entre propriétaire et locataire	Zone très tendue 20€ HT 24€ TTC/m ² Zone tendue 16,67€ HT 20€ TTC/m ² Zone non tendue 13,33€ HT 16€ TTC/m ²	
> Locaux d'habitation n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989	Loyer annuel HC / HT à la charge du locataire	3 %	3,6 %
>> Renouvellement – Avenant	Minimum	500 €	600 €
>>> Renouvellement – Avenant	Loyer annuel HC / HT à partager par moitié	5 %	6 %
>>>> Minimum	Minimum	500 €	600 €
> Bail commercial et bail professionnel initial	Loyer annuel HC / HT à la charge du locataire	5 %	6 %
>> Renouvellement ou avenant	Minimum	800 €	960 €
>>> Renouvellement ou avenant	Loyer annuel HC/HT à la charge du locataire	5 %	6 %
>>>> Minimum	Minimum	800 €	960 €
>>>>> Renouvellement avec dé plafonnement du loyer	Différentiel de loyer sur période triennale à la charge du propriétaire	10 %	12 %
> Suivi Cession de baux et fonds de commerce	Forfait à la charge du cédant	800 €	960 €
> Bail parking (constitution du dossier, rédaction du bail, honoraires de location)	Forfait à partager par moitié entre propriétaire et locataire	300 €	360 €
Gestion du contentieux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989			
> 1ère relance : Lettre AR ou 1ère mise en œuvre partielle de la clause pénale	A la charge du locataire	21 €	25 €
> 2ème relance : Mise en demeure AR ou 2ème mise en œuvre partielle de la clause pénale	A la charge du locataire	38 €	45 €
> Commandement de payer par huissier		175 €	210 €
> Constitution d'un dossier pour l'avocat/GLI	A la charge du propriétaire et du locataire	288 €	346 €
> Suivi de la procédure vacation horaire		120 €	144 €
> Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante vacation horaire	A la charge du propriétaire et du locataire	120 €	144 €

GÉRER

www.nexity.fr

Richardière SAS – Société par actions simplifiée au capital de 31 955 000 euros.

Siège social : 22, rue Georges Picquart - 75017 PARIS – RCS PARIS 682 009 121 – APE 6832 A. Carte professionnelle : gestion immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, syndicat de copropriété N° CPI 7501 2016 000 005 879, Délivrée par la CCI de Paris-Ile-de-France. Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16 rue Hoche, Tour Kupka B-TSA 39999, 92919 LA DEFENSE CEDEX. Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS N° 11 061 083 - N° TVA Intracommunautaire : FR70682009121

Médiateur de la consommation : MEDIATION VIVONS MIEUX ENSEMBLE - 465 avenue de la Libération - 54000 NANCY - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr



HONORAIRES DE GÉRANCE

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2022 en France - Taux de TVA en vigueur : 20 %

GRANDS INVESTISSEURS PRIVES

HONORAIRE ET PRESTATIONS ANNEXES	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT HT	TAUX OU MONTANT TTC
Gestion du contentieux entrant dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989			
> Commandement de payer par huissier	A la charge du propriétaire	175 €	210 €
> Constitution d'un dossier pour l'avocat/GLI		288 €	346 €
> Suivi de la procédure vacation horaire		120 €	144 €
> Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante vacation horaire		120 €	144 €
Honoraires sur travaux			
> Suivi des travaux hors entretien courant sans architecte	Montant HT des travaux réalisés Minimum	6 % 300 €	7,2 % 360 €
> Suivi des travaux hors entretien courant avec architecte	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
> Suivi des autres travaux supérieurs à 5 000 € HT	Montant HT des travaux réalisés	1,5 %	1,8 %
Honoraires divers			
> Demande de subvention ANAH	Forfait	1 500 €	1 800 €
> Demande d'emprunt	Forfait	600 €	720 €
> Aide à la Déclaration Revenus Fonciers/IFI	Forfait annuel par type d'impôt Forfait annuel par type d'impôt	133 € 350 €	160 € 420 €
Lots isolés			
Immeubles entiers			
> Déclaration TVA	Forfait annuel Forfait annuel	400 € 600 €	480 € 780 €
Lots isolés			
Immeubles entiers			
> CVAE	Forfait annuel	500 €	600 €
> Frais de timbres et de bureau par lot principal	Forfait trimestriel	10 €	12 €
> Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Forfait par commande	55 €	66 €
> Vacation horaire AG, Expertise, conciliation...	Forfait heure	120 €	144 €
> Embauche/licenciement/mise à la retraite gardien	Forfait	500 €	600 €
> Suivi remplacement contrat gardien	Forfait par remplacement	150 €	180 €
> Forfait archivage	Forfait annuel par lot principal	5 €	6 €
> Forfait retour archive mandat vivant	Forfait	20 €	24 €
> Forfait retour archive mandat clos	Forfait	50 €	60 €

GÉRER

www.nexity.fr

Richardière SAS – Société par actions simplifiée au capital de 31 955 000 euros.

Siège social : 22, rue Georges Picquart - 75017 PARIS – RCS PARIS 682 009 121 – APE 6832 A. Carte professionnelle : gestion immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, syndicat de copropriété N° CPI 7501 2016 000 005 879, Délivrée par la CCI de Paris-Ile-de-France. Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16 rue Hoche, Tour Kupka B-TSA 39999, 92919 LA DEFENSE CEDEX. Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS N° 11 061 083 - N° TVA Intracommunautaire : FR70682009121

Médiateur de la consommation : MEDIATION VIVONS MIEUX ENSEMBLE - 465 avenue de la Libération - 54000 NANCY - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE

« MONOPROPRIETE » & « LOTS DIFFUS (habitation et locaux commerciaux) »

Tarifs TTC applicables au 01/01/2022 - Taux de TVA en vigueur : 20 %

TAUX DE GESTION COURANTE (applicable sur les montants quittancés, sauf stipulation contraire du mandat)	Autres Mandats	Mandat Essentiel « Lots diffus »	Mandat Essentiel « Mono propriété »
Détermination en fonction du montant quittancé (loyers, charges, taxes) charges comprises et TTC	Voir dans le contrat en vigueur	8,40 % TTC	7,20 % TTC

PRESTATIONS ANNEXES REALISEES POUR LE COMPTE DU MANDANT – Tarifs TTC

Gestion comptable et financière

> Etablir les comptes-rendus de façon trimestrielle et envoi par voie dématérialisée	Inclus dans le taux de Gestion courante	
> Régler les factures et taxes pour le compte du mandant		
> Etablir les décomptes de fin de location		
> Etablir les quittancements et gérer les encaissements		
> Etablir des acomptes ponctuels		
> Adresser les comptes-rendus par voie postale	4 € par envoi	
> Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers	160 € / lot	750 €
> Etablir l'aide à la déclaration de TVA - facturation par adresse	200 € / immeuble	600 €
> Etablir les aides aux autres déclarations fiscales (TB / IFI / Autres)	Vacation	
> Répartir les fonds entre les membres propriétaires (Indivision, SCI, ...)	Vacation	
> Frais pour dépôt de garantie non conservé par le mandataire à chaque entrée de locataire	100 €	

Gestion administrative

> Signer tous les actes d'administration	Inclus dans le taux de Gestion courante	
> Signer et résilier tous contrats, notamment MRH, MRI, PNO, souscrire la police D.O en cas de travaux		
> Organiser la signature des actes de disposition pour le mandant		
> Aviser le propriétaire du départ du locataire et Organiser la commercialisation des locaux		
> Procéder à la révision des loyers, envoyer la demande de révision triennale		
> Gérer les attestations d'assurance des locataires (relance simple et recommandée)		
> Faire délivrer congé au preneur (mandater l'huissier)		
> Faire procéder à la détermination de la valeur locative et/ou estimation à la vente des biens	Vacation	
> Rédiger les actes de type habitation - hors location (avenant à bail, renouvellement)	300 € / partie	
> Gérer les obligations administratives et sociales du personnel d'immeuble (fiche de paie, règlement salaire, établissement déclarations)	-	20 € / fiche paye
> Gérer le remplacement du personnel d'immeuble	-	Vacation
> Visiter les parties communes au-delà de 2 visites /an	-	Vacation
> Conserver et gérer les archives	20 € / lot	
> Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante	Vacation	
> Clôturer le mandat de gestion suite à sa résiliation	Vacation	
> Etablir le permis de louer: réalisation des démarches administratives	Vacation	

Gestion Technique, Travaux et Réparations

> Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter tous travaux ainsi que les diagnostics réglementaires et les travaux afférents	Inclus dans le taux de Gestion courante	
> Faire réaliser la visite du bien préalable à l'état des lieux de sortie		
> Gérer les contrats d'entretien, de maintenance et de sécurité de l'immeuble		
> Suivre la réalisation des interventions (sinistres / travaux / entretien) jusqu'à 250 € HT		
> Suivre la réalisation des interventions (sinistres / travaux / entretien) à partir de 251 € HT et jusqu'à 1 000 € HT	1/2 vacation	
> Suivre la réalisation des interventions (sinistres / travaux / entretien) à partir de 1 001 € HT et jusqu'à 2 500 € HT	1 vacation	
> Suivre la réalisation des interventions (sinistres / travaux / entretien) à partir de 2 501 € HT (en % du montant HT des interventions)	6,0%	
> Gérer les lots occupés par le mandant ou non remis en commercialisation	100 € / lot et par an	
> Assister le mandant dans la réalisation des diagnostics	Vacation	
> Faire réaliser l'Etat des lieux de sortie - Habitation (forfait minimum de 110 € TTC)	5 € / m ²	
> Faire réaliser les Etats des lieux - locaux commerciaux	Vacation	
> Préparer un rapport technique en fonction des besoins identifiés	Vacation	
> Etablir les dossiers de demandes de subvention ou pour l'obtention d'un prêt	360 €	
> Assister ou contrôler la réalisation de prestations commandées par un tiers (mandant, locataire)	Vacation	



BARÈME GESTION LOCATIVE

« MONOPROPRIETE » & « LOTS DIFFUS (habitation et locaux commerciaux) »

Gestion des procédures et représentations	
> Gérer et suivre le précontentieux (relance, mise en demeure)	Inclus dans le taux de Gestion courante
> Ouvrir et Constituer tout dossier pour déclaration de sinistre pour loyers impayés	Vacation
> Ouvrir et constituer tout dossier pour huissier et/ou avocat	Vacation
> Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)	Vacation
> Gérer tout type de sinistre (gestion de la déclaration de sinistre, RDV d'expertise, etc.), hors suivi des interventions	Vacation
> Représenter ou nommer un représentant aux assemblées générales des copropriétaires et les associations	Vacation
Gestion des garanties locatives	
> Payer les primes d'assurances	Inclus dans le taux de Gestion courante
> VISALE (création, gestion de l'espace personnel, suivi sinistre etc...)	Vacation

ACTIVITE DE LOCATION	Honoraires TTC à la charge du bailleur	Honoraires TTC à la charge du preneur
Habitation (selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989)		
> Honoraires d'entremise et de négociation (1)	10,0%	-
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution dossier candidat / rédaction du bail (2)	12 €/m ² en zone très tendue 10 €/m ² en zone tendue 8 €/m ² zone non tendue	12 €/m ² en zone très tendue 10 €/m ² en zone tendue 8 €/m ² zone non tendue
> Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (2)	3 €/m ²	3 €/m ²
Locaux commerciaux et professionnels		
> Honoraires de recherche de locataire (% calculé sur le loyer annuel HT HC)	30,0 % HT, soit 36,0 % TTC (répartis entre les parties - Bailleur et Preneur)	
> Honoraires de rédaction d'acte (% calculé sur le loyer annuel HT HC - mini de 1 000€ HT, soit 1 200€ TTC)	7,0 % HT, soit 8,4 % TTC (répartis entre les parties - Bailleur et Preneur)	
Stationnements / Autres biens (hors Loi du 6 juillet 1989)		
> Honoraires d'entremise et de négociation (1)	10,0%	-
> Honoraires d'organisation de la visite / constitution dossier candidat / rédaction du bail	180 €	180 €
> Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (sur demande du client)	55 €	55 €

GESTION DU BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL	Honoraires répartis entre les parties (bailleur et preneur)
> Honoraires de rédaction d'acte - calculés sur le loyer annuel HT HC	
Rédaction du bail commercial (minimum de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC)	7,0 % HT, soit 8,4 % TTC
Renouvellement de bail (minimum de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC)	7,0 % HT, soit 8,4 % TTC
Avenant de bail / Avenant de révision triennale (minimum de 350€ HT soit 420€ TTC)	5,0 % HT, soit 6,0 % TTC
> Honoraires de suivi, d'assistance et de mise à jour du dossier - calculés sur le loyer annuel HT HC	
Cessions de fonds de commerces (minimum de 700€ HT soit 840€ TTC)	5,0 % HT, soit 6,0 % TTC
Cessions de droit au bail (minimum de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC)	5,0 % HT, soit 6,0 % TTC
Subrogation, modification juridique du preneur (minimum de 350€ HT soit 420€ TTC)	5,0 % HT, soit 6,0 % TTC

PRESTATIONS DIVERSES	Honoraires TTC à la charge du bailleur	Honoraires TTC à la charge du preneur
> Vacation heures ouvrables (avant 18H)	160 €	-
> Vacation hors heures ouvrables (après 18H)	200 €	-
> Lettre de relance suite impayés	-	25 €
> Mise en demeure LRAR	-	52 €
> Traitement des commandements de payer	-	240 €

(1) Honoraires exprimés en % calculés sur le loyer annuel TTC hors charges

(2) Honoraires exprimés en € TTC de surface habitable (article R 111-2 du CCH) conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 - art.2

nexity.fr